

CCAS DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 13 mars 2025

Objet : Vote du Budget primitif 2025

N° 2025-03-13/02

Le treize mars deux mille vingt-cinq, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Cornelis DROST, Béatrice DESPIERRE, Séverine BESSON, Monique REMONTET, Michel BORIE, Loïc CHEVALIER, Odile MONTFAUCON, Josiane TANIER et Anick FAYET.

Date de convocation : 26 février 2025.

Secrétaire de séance : Mme Muriel MARCELLIN.

Le budget primitif 2025 du CCAS est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à 24 450 € et une section d'investissement à 0 €. Pour l'équilibre de la section de fonctionnement, il est prévu une subvention du budget général de fonctionnement de 8 000 €.

Cette subvention est en baisse en raison du résultat de clôture 2024 de 16 440,43 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- des charges à caractère général : 7 150 €. Il s'agit principalement des dépenses du goûter gourmand et d'une provision pour d'autres événements (semaine bleue, ...)
- des subventions aux associations et autres organismes et les aides versées aux familles : 17 050 €.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 13 mars 2025 approuvant le compte financier unique 2024 du budget du CCAS;

Considérant que le conseil peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant la présentation faite du budget primitif 2025 ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Décide :

- D'adopter le budget primitif 2025 du CCAS par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	Exécution 2024	Budget primitif 2025
011 Charges à caractère général	4 379,17	7 150,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	209,00	250,00
65 Autres charges de gestion courante	5 090,95	17 050,00
Total des dépenses de fonctionnement	9 679,12	24 450,00

RECETTES	Exécution 2024	Budget Primitif 2025
74 Dotations et participations Subventions du budget général	15 900,00	8 000,00
75 Autres produits de gestion courante	500,00	9,57
002 Excédent de fonctionnement reporté	9 719,55	16 440,43
Total des recettes de fonctionnement	26 119,55	24 450,00

Section d'investissement

0 € en dépenses et 0 € en recettes

- D'autoriser le Président à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 14 mars 2025

Le Président,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201427-20250313-2025-03-13_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025
Publication : 17/03/2025

Le Président,
Laurent BELUZE